



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2016-015

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2016

# Sommaire

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2016-01-29-003 - Arrêté du 29 01 2016 portant modification de la composition de la CACEP de Caen (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-01-29-003

Arrêté du 29 01 2016 portant modification de la  
composition de la CACEP de Caen

*Arrêté du 29 01 2016 portant modification de la composition de la CACEP de Caen*

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE**

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Pôle modernisation et moyens

Mission Coordination générale,  
stratégie immobilière et budgétaire

Affaire suivie par Angélique FELICITE  
Tél. 02 32 76 51 67  
Mél. angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

**Arrêté portant modification de la composition de la commission académique de concertation de l'enseignement privé de l'Académie de Caen**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le titre IV du livre IV du code de l'éducation ;  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 442-11 et R 442-63 à R 442-73 ;  
Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2015 modifié portant composition de la Commission Académique de Concertation de l'Enseignement Privé de l'Académie de CAEN ;

*Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

**1) COLLEGE DES PERSONNES DESIGNÉES PAR L'ÉTAT**

**TITULAIRES**

**SUPPLEANTS**

**1-1 - Membres de droit**

Madame Nicole KLEIN Préfète de la région Normandie Présidente	
Monsieur Philippe-Pierre CABOURDIN Recteur de l'académie de Caen Recteur de région académique Chancelier des universités	Madame Chantal LE GAL Secrétaire générale de l'académie de Caen

1

### **1-2 - Services académiques**

Monsieur Mathias BOUVIER Directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados	Madame Marya KHALES Secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados
Monsieur Jean LHUISSIER Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Manche	Monsieur Giacomo BOURREE Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche
Monsieur François LACAN Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Orne	Monsieur Yves GUITER Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne
Madame Julie VILLIGER Chef de la division des établissements Rectorat de Caen	Madame Aurélie DESAUNAY Division des établissements Rectorat de Caen

### **1-3 – Personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel**

Madame Laëtitia BOUSSUMIER MEDEF Normandie	M...
Monsieur Remy GUILLEUX Membre du conseil économique social et environnemental régional	Monsieur Serge TURPIN Membre du conseil économique social et environnemental régional
Monsieur Martial SALVI Chef du service académique d'information et d'orientation Rectorat de Caen	Monsieur Matthias MARTIN Délégué régional adjoint de la DRONISEP

## **2) COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES**

### **2-1 - Conseillers régionaux**

M...	M...
M...	M...
M...	M...

### **2.2 - Conseillers départementaux**

M ...	Monsieur Xavier CHARLES Conseiller départemental du canton de Mézidon Canon
Madame Carine MAHIEU Conseillère départementale du canton de Saint Hilaire du Harcouët	Madame Christine LEBACHELEY Conseillère départementale du canton de Val de Saire Vice-présidente du conseil départemental de la Manche
Madame Christine ROIMIER Conseillère départementale du canton d'Alençon 2 Vice-Présidente du conseil départemental de l'Orne	Madame Sophie DOUVRY Conseillère départementale du canton de Damigny Vice-Présidente du conseil départemental de l'Orne

### 2.3 - Maires

Madame Nicole GOUBERT Maire d'Urville	Monsieur Philippe LANGLOIS Maire de Saint Gatien des Bois
Monsieur Alain SEVEQUE Maire d'Agneaux	Monsieur Yves LAMY Maire de Coutances
Monsieur Michel DUMAINE Maire de Messei	Monsieur Fabien LORQUER Maire de Fontenai les Louvets

## 3) COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

### 3.1 - Chefs d'établissement

Madame Gwenola DENIER D'APRIGNY SYNADEC Directrice de l'école Saint Joseph - Vire	Madame Roselyne RUFFIN SYNADEC Directrice de l'école Sainte Marie - Caen
Monsieur Sébastien LERONDEL SYNADIC Directeur du collège / LP Don Bosco – Giel Courteilles	Monsieur Samuel DELALANDE SYNADIC Directeur du collège Notre Dame – Thury Harcourt
Monsieur Romain LHEMERY SNCEEL Directeur du collège / LP Saint François de Sales - Alençon	Monsieur René CAMUS Directeur du lycée Sainte Marie Caen

### 3.2 - Maitres enseignants

Monsieur Stéphane VOISIN SPLEC Ecole Notre Dame - Carentan	Madame Magali LION SPLEC Ecole Saint François - Caen
Monsieur Olivier DEBLANGY SPELC Institution Jeanne d'Arc - Bayeux	Monsieur Yannick GUERNALEC SPLEC Collège Saint Paul - Caen
Madame Jocelyne BESLIN CFDT Collège Saint Joseph - Caen	Madame Anne-Florence CHEVALIER CFDT Lycée technologique Sainte Ursule - Caen

### 3.3 – Parent d'élève

Monsieur Paul VITART	M...
M...	M...
M...	M...

**ARTICLE 2** – Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de l'académie de Caen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 29 JAN. 2016

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire général pour les affaires  
régionales de Normandie



Hugues MALECKI

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*